

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 novembre 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 novembre 2015 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre, datée du 10 novembre 2015, sous couvert de laquelle le Secrétaire général délégué de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Alexander Vershbow, transmet le rapport trimestriel sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Lettre datée du 10 novembre 2015, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général délégué de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir un rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR) durant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2015 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Alexander Vershbow

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport sur la Force de paix au Kosovo (KFOR) est présenté en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et porte sur la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2015.
2. Au 30 septembre 2015, l'effectif total de la KFOR déployé dans la zone d'opérations restait d'environ 4 600 soldats.
3. La période considérée a été marquée par des progrès dans le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, qui a abouti à la signature, le 25 août, d'une série d'accords majeurs portant, entre autres, sur la création de l'association/la communauté des municipalités serbes au Kosovo.

Situation en matière de sécurité et opérations

4. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité est restée calme dans le sud du Kosovo et relativement stable dans le nord. La mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu entre Belgrade et Pristina le 19 avril 2013 grâce à la médiation de l'Union européenne, continue d'avoir des effets positifs sur les conditions de sécurité, et la liberté de circulation demeure respectée dans l'ensemble du Kosovo.
5. Dans ce contexte favorable, la KFOR a continué de contribuer à l'instauration d'un climat de sûreté et de sécurité et à l'exercice de la liberté de circulation, dans le cadre d'une action globale menée par la communauté internationale.
6. Durant la période considérée, la KFOR a continué de coopérer étroitement avec la police du Kosovo et la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Elle s'est tenue prête à intervenir immédiatement si nécessaire, en qualité de troisième intervenant, et a continué de surveiller de près l'évolution de la situation. Cependant, aucune intervention de sa part n'a été nécessaire.
7. Deux événements notables sans conséquence sur la sécurité ont eu lieu : la procession funéraire pacifique d'Isa Boletini, dont la dépouille a ensuite été inhumée dans sa ville natale de Boletin/Boljetin, et une cérémonie commémorative au mémorial de Gazimestan, suivie d'une cérémonie religieuse au monastère de Graçanicë/Gračanica, célébrant la fête nationale serbe, Vidovdan, ainsi que le 626^e anniversaire de la bataille de Kosovo. La police du Kosovo était chargée d'assurer la sécurité de ces manifestations et ni EULEX ni la KFOR n'ont eu à intervenir.

Résumé

8. Durant la période considérée, la KFOR a continué de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et de sûreté et de garantir la libre circulation, en étroite coordination avec EULEX et la police du Kosovo. Sur le terrain, cette coordination étroite entre la KFOR, troisième intervenant, EULEX et la police du Kosovo demeure très efficace.